



Conseil du développement industriel

Quarante-septième session

Vienne, 1^{er}-3 juillet 2019

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Gestion générale des risques

Stratégie de gestion générale des risques

Rapport du Directeur général

Comme suite au rapport du Directeur général qui a été présenté à la quarante-sixième session du Conseil du développement industriel (IDB.46/7) et conformément à la conclusion 2016/8 de la trente-deuxième session du Comité des programmes et des budgets, le présent document fait le point sur la stratégie de l'ONUDI en matière de gestion générale des risques.

I. Contexte

1. Le présent document donne des informations sur les progrès accomplis après la publication, le 7 mai 2018, du rapport portant la cote IDB.46/7-PBC.34/7, qui décrivait les mesures d'ores et déjà appliquées et celles à venir aux fins de la mise en œuvre du cadre de gestion des risques de l'ONUDI. Ces mesures ont notamment permis de créer le Comité de gestion des risques et d'exécuter des activités d'identification et d'évaluation du profil de risque de l'ONUDI, notamment pour faire face à la récente réduction du nombre des membres de l'Organisation.

II. Faits nouveaux

2. Le coordonnateur de la gestion des risques de l'ONUDI, le Directeur du Département des relations extérieures, a mené à bien un premier exercice de cartographie des risques au sein de l'Organisation, de manière à y recenser les principaux risques perçus dans ses domaines d'activité clefs. L'enquête a également permis de dresser la liste des mesures et stratégies d'atténuation prévues ou déjà mises en œuvre.

3. Les résultats obtenus grâce à l'exercice de cartographie des risques effectué au sein de l'ONUDI ont été présentés au Comité de gestion des risques, qui a regroupé les risques perçus et les a analysés au regard du Cadre de programmation à moyen

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



terme, aboutissant ainsi à la création de la version préliminaire d'un registre des risques internes.

4. Soucieux de satisfaire le vif intérêt et le soutien exprimés par les États Membres sur cette question, le coordonnateur de la gestion des risques a présenté les résultats de l'exercice initial de cartographie des risques, une vue d'ensemble du profil de gestion des risques institutionnels de l'ONUDI, ainsi que la version préliminaire du registre des risques internes lors d'une réunion d'information organisée à leur intention le 14 décembre 2018.

5. La méthode d'évaluation des risques et les mesures de mise en œuvre du cadre de gestion des risques de l'ONUDI ont également été présentées au Comité consultatif pour les questions d'audit, pour qu'il les examine et émette un avis.

6. Par l'intermédiaire du coordonnateur de la gestion des risques, l'ONUDI a participé activement aux travaux de l'équipe spéciale multifonctionnelle sur la gestion des risques du Comité de haut niveau sur la gestion. Composée des représentants de divers organismes des Nations Unies, l'équipe spéciale a mis au point un modèle de maturité des risques, destiné à servir d'outil d'analyse comparative pour les organismes des Nations Unies qui adoptent des mécanismes de gestion des risques institutionnels. En intégrant l'équipe spéciale, l'ONUDI a pu partager son précieux retour d'expérience et peaufiner les mesures qu'elle déploie aux fins de la mise en œuvre de son cadre de gestion des risques institutionnels.

7. Désireux de promouvoir la gestion des risques à long terme au sein de l'ONUDI, le Comité de gestion des risques a élaboré un plan de travail fondé sur son modèle de maturité des risques et sur les meilleures pratiques observées en matière de gestion des risques institutionnels. Ce plan de travail tend à confirmer l'ensemble des risques majeurs encourus par l'Organisation ; à approfondir le dialogue entre les supérieurs hiérarchiques concernant le profil de risque, en vue de déterminer l'appétence pour le risque, la tolérance aux risques et les seuils y relatifs ; à définir des mesures acceptables d'atténuation des risques et à les maintenir à jour ; à désigner les responsables du suivi des risques ; à apporter une contribution de fond aux fins de la mise à jour du dispositif de contrôle interne ; et à promouvoir une compréhension commune des risques au sein de l'Organisation à l'aide de documents directeurs. En fin de compte, le plan de travail permettra d'identifier les principaux risques au sein de l'Organisation, de désigner les responsables de leur suivi et de définir les mesures d'atténuation à mettre en place.

8. Les résultats de l'évaluation complète des risques devraient être communiqués aux États Membres lors d'une réunion d'information prévue pour le quatrième trimestre de 2019.

9. Parmi les risques pesant le plus lourdement sur la situation financière de l'ONUDI, la perspective de voir des États Membres se retirer de l'Organisation a été mise en évidence, en particulier dans la conclusion 2016/8 et dans des interventions ultérieures de certains États Membres. Le Département des relations extérieures continue de collaborer avec un certain nombre d'anciens États Membres, tout en s'attachant à renforcer les relations de l'ONUDI avec d'autres États non membres.

10. Les autres progrès accomplis après la trente-cinquième session du Comité des programmes et des budgets seront présentés à la quarante-septième session du Conseil du développement industriel, sous la forme d'un document de séance.

III. Mesure à prendre par le Comité

11. Le Comité voudra peut-être prendre note des informations figurant dans le présent document.